

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2992

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Rue de la Rochette - Centre Léon Blum - Travaux de gros entretien - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2992**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Saint Fons

objet : **Rue de la Rochette - Centre Léon Blum - Travaux de gros entretien - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, à Saint Fons, de l'ancien lycée Léon Blum, construit en 1985 et désaffecté en 1998.

Le bâtiment est aujourd'hui utilisé, pour partie, par la Communauté urbaine comme centre de formation et comme lieu de stockage d'archives et de mobiliers communautaires. Cet usage représente 4 825 mètres carrés de plancher, soit 1/3 des 14 187 mètres carrés de surface totale disponible.

Le reste de la surface disponible est utilisé :

- par la Ville de Saint Fons, pour une partie représentant 9 362 mètres carrés de plancher (soit les 2/3 des 14 187 mètres carrés), qui y accueille l'annexe de la bibliothèque municipale, un caveau jazz, un centre d'arts plastiques, le siège de la mission locale Rhône Sud-Est, celui de l'Inspection de l'éducation nationale (IEN) et des locaux pour les agents communaux d'entretien des espaces verts. Cet ensemble fait l'objet de 2 conventions de mise à disposition gratuites (sauf les charges),

- par l'École normale supérieure de Lyon, comme lieu de stockage et de distribution de publications pédagogiques, moyennant un loyer de 32 000 € par an, plus les charges.

La Ville de Saint Fons a émis le souhait de renforcer l'implantation de services publics dans le quartier en question (4 000 habitants, situé en zone urbaine sensible). Outre le maintien de la mission locale et de l'IEN, elle projette pour cela d'agrandir la bibliothèque existante, d'implanter son école de musique à la rentrée 2012, puis d'y établir une salle polyvalente et un restaurant d'insertion.

La Ville prévoit pour ce projet un premier investissement de 300 000 €, destinés à des travaux d'aménagement intérieurs.

La Communauté urbaine propose de redéfinir les conditions de mise à disposition des locaux nécessaires à ce projet. Un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans serait proposé à la Commune pour la totalité des bâtiments non affectés aux services communautaires (soit 9 362 mètres carrés), moyennant le paiement d'un loyer estimé par France domaine à 99 000 € par an. L'école normale supérieure (ENS) resterait dans les lieux et deviendrait le locataire de la Ville de Saint Fons.

Parallèlement, la Communauté urbaine envisage la programmation de travaux de gros entretiens à la charge du propriétaire. Ces travaux concernent :

- pour les bâtiments conservés par la Communauté urbaine : réfection de l'étanchéité d'origine des toitures, remplacement des chaudières d'origine, travaux de menuiserie et d'isolation, dépose d'un transformateur, séparation des réseaux,

- pour les bâtiments à mettre à bail emphytéotique à la Ville de Saint Fons : réfection de l'étanchéité d'origine des toitures, remplacement de la chaudière d'origine, rénovation du réseau d'eau potable et réfection de verrières.

La dépense totale est estimée à 1 300 000 €, nécessitant l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant équivalent ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de gros entretien à réaliser sur le Centre Léon Blum à Saint Fons.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution sur l'opération n° 0P28O2722 d'un montant de 1 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € TTC en 2012,
- 1 250 000 € TTC en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.